

## A éviter

Les teintes très claires (blanc, beige) car elles ont un impact visuel lointain très fort.

Les finitions de matériau brillantes ou satinées très réfléchissantes (sauf la tôle galvanisée qui se ternit assez vite).

La multiplication des matériaux et des couleurs car ils rompent avec la sobriété recherchée des bâtiments agricoles.

La dispersion et le changement d'orientation des extensions successives car ils favorisent l'effet de mitage dans le paysage.

Le « laisser-aller » des abords (accès, cours, espaces de stockage, plates-formes de remblais...) car ils discréditent l'image de l'exploitation agricole.

## Les teintes à privilégier :

Tons bleu foncé tirant sur le gris :  
Ral : 5000, 5001, 5003, 5004, 5008, 5022

Tons vert foncé ou kaki foncé :  
Ral : 6006, 6007, 6008, 6012, 6014, 6015, 6020, 6022

Tons marron foncé tirant sur le gris :  
Ral : 8012, 8019, 8028

Tons gris foncé :  
Ral : 7016, 7021, 7022, 7024, 7026

Tons noirs :  
Ral : 9004, 9005, 9011, 9017

## Les paysages agricoles finistériens : un atout à partager

La promotion de la qualité de l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage est liée à plusieurs enjeux :

- La valorisation du cadre de vie quotidien de l'agriculteur, aspect trop souvent négligé.
- La valorisation d'une activité en contact de plus en plus fréquent avec le public : vente de produits à la ferme, chambres d'hôte, gîtes, visites pédagogiques...
- La valorisation de l'image d'une activité dynamique intégrant un souci grandissant pour la qualité de l'environnement.

À cet effet, avec l'appui de la paysagiste conseil du Finistère, la Direction Départementale de l'Équipement du Finistère a engagé une démarche de conseil auprès des différents acteurs concernés. Ce document propose des recommandations simples tenant compte des contraintes propres à chacun. Un diaporama de sensibilisation plus complet sur le sujet est également disponible.

En partenariat avec :



et la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages du Finistère



**Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
du Finistère**

## L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage du Finistère



**Service Action Territoriale Nord**

## Comprendre le paysage dans lequel s'insèreront les bâtiments

. L'insertion dans le site doit être perçue comme un dialogue entre l'architecture et le paysage et non comme un camouflage.



Dans les paysages bocagers, le hameau groupé, une végétation arborée et des matériaux en pierre aux tons sombres sont des éléments récurrents du bâti agricole traditionnel. Ces particularités lui confèrent une présence plutôt discrète dans le paysage.



En bordure littorale ou sur les plateaux très ouverts avec des horizons lointains, la végétation arborée est peu présente. Les façades et les toitures dominent visuellement. Des harmonies de gris et de bleus, même claires, dialoguent bien avec ce type de paysage.

## A encourager

. L'harmonisation des matériaux avec le bâti ancien



Les extensions à proximité du bâti ancien doivent le respecter. Ici, les harmonies de couleurs et de tons sont cohérents même si certains matériaux diffèrent.

. La sobriété des exploitations de taille conséquente



La volumétrie et le nombre des bâtiments peuvent être comparables aux bâtiments industriels. Le choix de matériaux et de teintes homogènes favorise la cohérence de l'ensemble.

. Le respect de la logique du relief environnant



Une implantation parallèle au mouvement de terrain est à privilégier pour les bâtiments en longueur que sont les poulaillers ou les porcheries évitant ainsi des terrassements inconsidérés.

. La réalisation de plantations arborées



Ponctuelles ou linéaires, les plantations arborées peuvent contribuer à fédérer et à harmoniser les extensions bâties disparates et relativement éloignées sans pour autant les masquer. Le choix d'espèces naturellement présentes dans le bocage permet une meilleure adaptation et s'inscrit en continuité avec le bocage plus ancien. Un guide pratique de plantations est disponible auprès du Conseil Général.